



LETTRE A NOS ADHERENTS

La Ville de Saint-Brieuc, propriétaire, a souhaité mettre en place une convention de partenariat pour l'animation de la Maison de Louis Guilloux. Cette convention a été élaborée dans le but de coordonner les activités de deux associations : Le Groupe d'Education Nouvelle et la Société des Amis de Louis Guilloux d'une part et les initiatives de la Bibliothèque, d'autre part. Ces deux associations et la Bibliothèque ont été invitées à présenter leurs projets respectifs par la Ville de Saint-Brieuc. Le texte de base de cette convention a été proposé par le service culturel aux trois acteurs. Ils ont été sollicités pour y apporter leur contribution. Cette charte d'animation de la Maison de Louis Guilloux doit permettre à chaque opérateur de construire sa programmation et de mener à bien ses projets en établissant un calendrier commun aux trois partenaires. La Société des Amis de Louis Guilloux ainsi que la bibliothèque ont transmis leurs propositions.

Le Groupe d'Education Nouvelle a refusé de présenter son projet.

Le Président du Groupe d'Education Nouvelle, Michel Guyomard, a décidé d'adopter la politique de la chaise vide. Il a pris la décision de faire circuler sur les réseaux sociaux une pétition « Sauvons la Maison de l'écrivain Louis Guilloux du naufrage ». Cette pétition prétend que le Groupe d'Education Nouvelle n'a pas été associé, en temps et en heure, au processus d'élaboration de la Convention. Ce qui est faux, puisque le GEN a reçu le 13 Décembre 2019, comme les autres partenaires le texte initial de cette convention.

Le 24 Février 2020, une délibération et une annexe de la convention finalisée ont été examinées en séance du Conseil Municipal de Saint-Brieuc. A l'issue d'un débat, en toute connaissance de cause, les conseillers municipaux ont adopté à l'unanimité, moins deux abstentions le texte présenté.

Les propos tenus dans cette pétition minimisent et dévalorisent le rôle de la Société des Amis Louis Guilloux dans l'animation de la Maison Louis Guilloux. De toute évidence le but visé par le président du GEN est de délégitimer la présence de la Société des Amis de Louis Guilloux dans cette maison. Non content d'avoir adopté la politique de la chaise vide, Michel Guyomard pratique maintenant celle de la terre brûlée, en qualifiant de « naufrage » la situation actuelle à la Maison Louis Guilloux. Ce qui n'est, évidemment, pas du tout le cas.

Dès l'instant où Michel Guyomard n'a pas souhaité répondre aux conditions énoncées par la Ville de Saint-Brieuc, il se doit d'assumer les conséquences de ses actes et de ne pas reporter sur d'autres les raisons de son échec. Tout processus de concertation et de dialogue, exige de la part des différentes parties prenantes un minimum de cohérence et de respect mutuel. La ville ayant agi dans l'intérêt de ce que représente cette maison de l'écrivain, il lui appartient d'être le garant de la finalité culturelle et patrimoniale de cette structure.

Désormais, la convention ayant été votée, il convient de la mettre en œuvre, selon les modalités et les engagements pris, à l'égard de la ville par la Société des Amis de Louis Guilloux et en accord avec les Bibliothèques Municipales et la Ville de Saint-Brieuc.

LE PRÉSIDENT

Paul Recoursé

Saint-Brieuc, le 13 Mars 2020